

## **Rapport moral du Comede**

### **Année 2020**

*Assemblée générale 2021*

L'année 2020 a bien sûr été dominée, en France comme dans le monde entier, par la pandémie de covid. Pour notre public, les conséquences en ont été nombreuses et spécifiques, surtout pendant la première vague et le premier confinement. Étant relativement jeunes pour la plupart, les personnes exilées ont probablement été moins gravement affectées par la maladie elle-même que les nationaux. En revanche, leur condition d'exilée s'est trouvée aggravée de multiples manières. Pour celles et ceux engagé.e.s dans des démarches administratives de régularisation, de renouvellement de titre de séjour et de demande d'asile, de très importants retards ont été accumulés, que n'ont corrigés que très partiellement les prolongations automatiques de leurs documents. Pour celles et ceux vivant dans des conditions extrêmement précaires dans les espaces publics, sous des tentes ou sur des trottoirs, des solutions d'hébergement ont souvent été apportées par les autorités sanitaires dans des centres, des hôtels ou des gymnases, le risque de contamination étant toutefois élevé dans ce dernier cas. Pour celles et ceux placés dans les centres de rétention administrative, dont une bonne part a été évacuée, la situation était absurde puisque leur éloignement du territoire était impossible compte tenu du refus des pays d'origine de les laisser entrer et de l'annulation des vols internationaux, mais cette situation a été génératrice de réactions d'angoisse se manifestant par des automutilations, des tentatives de suicide, des grèves de la faim et des protestations traitées par la répression. Pour celles et ceux, enfin, qui tentaient de traverser les frontières pour entrer sur le territoire français, la pandémie fournissait aux pouvoirs publics un argument supplémentaire de durcissement du contrôle. Pour les exilé.e.s, la pandémie a donc été vécue dans des conditions particulièrement difficiles, même s'il ne faut pas sous-estimer le travail de prévention et de soins réalisé par les associations mais aussi les autorités sanitaires.

Parallèlement à la situation spécifiquement liée à la pandémie, plusieurs faits marquent l'année 2020. Certains s'inscrivent dans la longue évolution de la répression des personnes étrangères sans titre de séjour. On peut penser aux violences policières, le 23 novembre, lors de l'évacuation de la place de la République sur laquelle près de 500 exilé.e.s soutenu.e.s par des

organisations non gouvernementales s'étaient provisoirement installées. Il ne s'agit cependant que de l'expression spectaculaire de violences policières quasi-quotidiennes, mais généralement inaperçues, à Calais, Menton ou ailleurs. Dans le même temps, au prétexte d'une attaque au couteau par un Tunisien à Nice, le dispositif aux frontières était renforcé avec un doublement des forces de l'ordre et le recours à de nouvelles technologies comme les drones sur les points d'entrée depuis l'Italie et l'Espagne, augmentant les risques pour les exilés tentant de franchir la frontière. D'autres faits relèvent à l'inverse de la solidarité et de la mobilisation associatives comme l'installation, le 30 juin, d'un campement de mineurs étrangers non accompagnés dans le square Jules Ferry à Paris à laquelle le Comede a participé activement. Là encore, ce n'est que la partie visible de multiples initiatives citoyennes dans tout le pays pour tenter de préserver les valeurs perdues de la République. Il faut noter à cet égard que, malgré l'avis du Conseil constitutionnel reconnaissant le principe de fraternité, la répression policière et judiciaire de personnes aidant des exilés aux frontières sur le territoire français, notamment dans le cadre de maraudes, s'est poursuivie. Plusieurs victoires judiciaires ont d'ailleurs été obtenues comme l'obligation de laisser l'Anafe et les organisations humanitaires pénétrer dans les locaux de rétention aux postes frontières où sont retenus, souvent dans des conditions indignes, les exilés en attente de leur remise aux autorités du pays voisin.

La question de l'asile mérite un traitement spécifique. Au cours de l'année 2020, l'activité de l'Ofpra a été interrompue pendant le premier confinement, puis n'a repris que lentement, aussi bien en termes d'introduction de demandes, soit 96 500, en recul de 28% par rapport à l'année précédente, qu'en termes de décisions, soit 90 000, en recul de 26% toujours par rapport à l'année précédente. Le taux de protection de 23,7% à l'Ofpra, s'élevant à 37,7% après recours à la CNDA, fait illusion pour trois raisons principales qui convergent pour réduire le dénominateur et par conséquent artificiellement augmenter le taux d'accords : premièrement, l'externalisation par l'Union européenne de l'examen des situations en Turquie, en Libye et au Maroc ; deuxièmement, le non-enregistrement de nombreuses demandes aux postes frontières où le refoulement est souvent de mise ; troisièmement, la non-prise en compte des demandes sous la convention de Dublin en attente de la réponse des pays de première entrée. La réalité du taux de protection, bien qu'inconnue, se situe donc très au-dessous du chiffre de plus d'un tiers

publiquement annoncé. Il faut ajouter que, bien qu'il en soit rarement fait état, l'évolution des demandes d'asile, qu'elles soient ou non intégrées dans les chiffres officiels, tient en bonne part à des dégradations géopolitiques, notamment en Afghanistan à la suite du retrait des forces occupantes et du retour des talibans qui exercent une répression sur les Afghans considérés comme ayant collaboré avec les États-Unis ou le gouvernement mis en place par eux.

La vie des associations a, elle aussi, été fortement transformée par la survenue de la pandémie. S'agissant du Comede, s'il y a eu diminution – sans fermeture néanmoins – de l'activité en présentiel dans les centres de soins pendant le premier confinement, l'activité s'est redéployée et adaptée aux obligations sanitaires, avec notamment le développement des téléconsultations et la poursuite des permanences téléphoniques. Loin d'avoir diminué, comme on aurait pu s'y attendre, le nombre total de bénéficiaires a progressé, atteignant le chiffre de 7137 personnes, dont plus de la moitié dans le cadre des permanences téléphoniques. Ces activités ont eu lieu notamment à Bicêtre, Pantin, Aulnay, Saint-Étienne, Marseille et en Guyane, où le dispositif continue de se développer. Des volontaires ont également participé à l'initiative de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France qui a créé des centres covid pour personnes malades non graves et personnes contact. Par ailleurs, les séances de formation et les interventions publiques ont continué malgré la crise sanitaire. Quant aux publications, notamment les quatre numéros de *Maux d'exil*, le *Guide Comede* et le *Livret de santé bilingue*, elles continuent de diffuser une information et une réflexion sur la santé des personnes exilées. La multiplication et l'extension des activités expliquent la progression parallèle du budget grâce à la mobilisation considérable et rigoureuse de l'équipe en charge des finances.

En termes de vie associative, il faut noter la poursuite du recrutement de nouveaux membres qui permet au Comede de franchir pour la première fois le seuil de 100 membres, en sachant qu'il a toujours été clair qu'il ne s'agissait pas de faire un appel large aux candidatures mais plutôt de retenir celles qui font sens pour l'association. En revanche, le Comede s'ouvre deux fois par an à un public plus large à l'occasion de débats, celui de janvier ayant été fait autour du film *Les Fleurs amères*, d'Olivier Meys, en présence du réalisateur. Par ailleurs, le président ou le directeur général, au titre de l'association, ont plusieurs fois été amenés à prendre position publiquement dans le cadre de tribunes ou de pétitions pour défendre les droits des personnes

exilées et de celles et ceux qui leur portent assistance. Il s'agit souvent d'actions communes dans le cadre des divers réseaux dans lesquels le Comede est engagé, en particulier la CFDA, Coordination française pour le droit d'asile, l'ODSE, l'Observatoire du droit à la santé des étrangers, l'OEE, Observatoire de l'enfermement des étrangers, l'Anafé, Association nationale aux frontières pour les étrangers, et de l'Adfem, Action pour les droits des femmes exilées et migrantes, toutes coopérations qui reposent sur la bonne volonté de membres de l'association pour donner de leur temps à ces causes importantes.

Comme chaque année, le Conseil d'administration tient à exprimer sa gratitude à toutes celles et tous ceux, bénévoles ou salarié.e.s qui, véritablement, « font » le Comede, c'est-à-dire non seulement assurent la continuité des soins, de l'accompagnement social et de l'assistance juridique, mais aussi manifestent leur enthousiasme pour imaginer de nouvelles initiatives et résister à la dégradation de la situation en ce qui concerne les exilé.e.s. Merci donc aux médecins, infirmières, psychologues, juristes, assistantes sociales, personnel administratif, équipe financière, agents d'accueil, spécialiste en communication, et bien sûr, équipe de direction, pour leur dévouement et leur engagement.

*Didier Fassin, président, 12 juin 2021*